

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mr HOZÉ Michel, à l'unanimité :

**1 – FINANCES**

**TAUX COMMUNAUX DES 3 TAXES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux d'imposition des taxes directes locales tels que fixés depuis 2009 soit :

- taxe d'habitation : 3,15
- foncier bâti : 8,03
- foncier non bâti : 13,35

**BUDGET PRIMITIF 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 présenté par le maire et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	6 763 478 €
	Recettes :	6 763 478 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	5 151 944.68 €
	Recettes :	5 151 944.68 €

**SUBVENTION ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, à l'unanimité,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 12 324.96 euros pour la saison 2019-2020 :
- ↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

**SUBVENTION ORCHESTRE D'HARMONIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité

- ↳ décide d'allouer une subvention de 2 119.36 euros pour la saison 2019-2020 :
- ↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

**2 – PERSONNEL COMMUNAL**

**AVANCEMENT DE GRADE**

Considérant sa délibération du 27 février 2017 fixant les ratios « promus - promouvables » de la collectivité approuvés par le Comité Technique Paritaire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire en date du 06 février 2020,

Le C.M., à l'unanimité, décide, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

- ↳ la création : - d'un poste d'avancement au grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 30 h. par semaine
- ↳ Rappelle que, en cas nécessité de service, ces agents sont autorisés à faire des heures supplémentaires.

**3 – LOCATIONS**

**CHASSE : SEUIL DE VERSEMENT DU PRODUIT DE LA LOCATION**

Le C.M., à l'unanimité, décide, à compter de 2020 :

- ↳ de fixer à 5 euros le seuil de versement du produit de la location de la chasse communale aux différents propriétaires.

**FORMATION DES COMMISSIONS**

**COMMISSIONS PERMANENTES**

↳ a décidé de former les commissions permanentes suivantes, présidées par le maire ou l'adjoint délégué :

1 – BATIMENTS ET TRAVAUX (hors voirie) : 7 membres      2 – VOIRIE ET RESEAUX : 7 membres  
3 – FORET : 3 membres      4 – AFFAIRES SCOLAIRES : 4 membres      5 – LOCATIONS : 4 membres  
6 – FINANCES ET SUBVENTIONS ASSOCIATIVES : 5 membres      7 – INFORMATION / COMMUNICATION : 6 membres  
8 – URBANISME : 5 membres      9 – CONCOURS COMMUNAUX : 5 membres  
10 – FETES ET CEREMONIES : 14 membres      11 – COMITE GESTION IMMEUBLE INTERCOMMUNAL ENNERY : 2 membres  
12 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE / ACTIONS CULTURELLES : 4 membres      13 – PERSONNES AGEES : 8 membres

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

↳ a proposé, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, 24 personnes en qualité de commissaires dont 12, 6 titulaires et 6 suppléants, seront retenus par le directeur des services fiscaux et formeront ainsi la commission communale des impôts directs présidée par le maire

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

↳ a désigné 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offres présidée par le maire

**ELECTION DES DELEGUES**

↳ a élu les délégués suivants :

**CONSEILS D'ECOLES** : en plus du maire :      titulaires : CAHU Catherine et GARRIDO Nathalie  
suppléantes : BEMER Doriane et HOZE Adeline

**ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET ORCHESTRE INTERCOMMUNAL « VENTS D'EST »** :

titulaire : HOZE Adeline      suppléante : BEMER Doriane

**C.N.A.S.** :      collègue élu : BESOZZI Daniel

**CORRESPONDANT DEFENSE** :      FICKINGER Nicolas

**CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE** :      FICKINGER Nicolas

**REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil municipal, après examen du projet de règlement intérieur, à l'unanimité :

- ↳ adopte le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté dans le projet joint en annexe,
- ↳ autorise le maire à signer tout document afférent à l'application dudit règlement intérieur.